

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

C 88/100

Objet
Subventions aux Sociétés
Culturelles (crédit réservé
du B.P. 88)

DATE DE CONVOCATION

29 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

29 AOUT 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 31

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le HUIT SEPTEMBRE à 19 heures 15
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BENOIT -
Mme BUCHET, Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -
CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - RIVES - ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT
DAUZIDOU par M. BOUTET
Mme LAFAYE par Mme BUCHET
GEOFFROY par M. CANDAU
REVOLAT par M. MARCONI
THOMAS par M. TAP

Absents : M. MOST - Mme JEAN

Melle DEVIGNE a été élue Secrétaire

A LA SOUTIEN DE LA
ROCHEFORT
22 SEP 1988

APPLICATION LOI N° 62213
du 2-3-1982

Lors du vote du Budget Primitif de
l'exercice 1988, le Conseil Municipal a voté un
crédit réservé de 125.200 F. destiné aux
associations culturelles.

La commission culturelle propose de répartir
en partie ce crédit à différentes associations
culturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu les crédits prévus au budget de l'exercice
1988,
- vu les propositions de la commission culturelle

DECIDE

- de répartir le crédit réservé des subventions
aux associations culturelles comme suit :

.../...

CREDIT RESERVE = B.P. 88

125.200 F.

- UNIVERSITE INTER-AGE
(à l'intention de l'association pour le livre
historique) 30.000 F.
- A.P.M.C.
(financement d'un demi-poste d'animateur technicien
pour le centre culturel) 60.000 F.
- Association pour la MUSIQUE de CHAMBRE
(au titre de sa création) 7.000 F.
- FOYER SOCIO-EDUCATIF du Lycée d'Etat de ROYAN
(spectacle "DIDON & ENEE" donné le 15 Mai 1988) 8.000 F.
- CREDIT RESERVE 20.000 F.

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 945.28 article 657
du Budget de l'exercice 1988

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



[Handwritten signature]